REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-302

OBJET : Arrêté d'autorisation de poursuite d'exploitation du cinéma Le Paradiso

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles R.123-1 à R.123-55 ;
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public (ERP) ;
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
Vu l'arrêté du 21 juin 1982 et du 25 octobre 2011 modifiés portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
Vu le PC n°014 027 25 00002 M01, rénovation et extension ;

Considérant l'avis favorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Vire du 20 novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 – Le cinéma Le Paradiso, établissement de type L et de catégorie 4 situé 1 place de l'Hôtel de Ville (rue de Verdun) à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, est autorisé à poursuivre son exploitation.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire,
- Madame le Maire de la commune des Monts d'Aunay,
- Monsieur Carro, gérant du cinéma Le Paradiso,
- Monsieur le commandant le corps des sapeurs-pompiers,
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,
- Monsieur le chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie de Vire,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay le 23 novembre 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
P/o le 1er adjoint
Mme Martine Savin